

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Réunion du sous-comité des finances et du budget du Comité permanent
Genève (Suisse), 15 – 19 août 2011

RAPPORT A LA 61^e SESSION DU COMITE PERMANENT

Le sous-comité des finances et du budget du Comité permanent se réunit le 15 août au matin, juste avant le début de la 61^e session du Comité permanent. Le présent rapport contient les recommandations faites par le sous-comité au Comité permanent.

Le sous-comité des finances et du budget du Comité permanent se réunit le 15 août 2011. Martin Krebs, du gouvernement dépositaire (Suisse) est chargé d'en assurer la présidence. Le Secrétaire général et la Chargée de l'administration et de la gestion des fonds participent à la réunion.

Des représentants de toutes les régions sont présents.

SC61 Doc. 10.1

Prend note du document SC61 Doc. 10.1

- le sous-comité des finances et du budget du Comité permanent félicite le Secrétariat pour son budget prudent et orienté vers l'avenir, ainsi que pour son utilisation efficace des ressources;
- note que le taux de recouvrement des contributions financières au fonds d'affectation spéciale pour 2010 est satisfaisant;
- recommande par conséquent que le CP prenne bonne note du rapport figurant dans le document SC61 Doc.10.1 et l'accepte.

SC61 Doc. 10.2

Prend note du document SC61 Doc. 10.2

- constate les difficultés découlant des fluctuations monétaires, qui pourraient exiger un prélèvement exceptionnel sur la réserve du Fonds d'affectation spéciale représentant environ 5 à 10% du programme de travail chiffré pour 2011;
- prie le Secrétaire général, aux termes de la résolution Conf.14.1, de continuer à informer le Comité permanent, par le biais du sous-comité des finances et du budget, de la mise en œuvre du programme de travail chiffré pour 2011;
- estime que la colonne des coûts salariaux doit être conservée dans le programme de travail chiffré pour le présent exercice budgétaire ainsi que pour le cycle budgétaire 2012-2013, et recommande que le CP conserve le programme de travail chiffré dans sa forme actuelle pour cette période.

Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

SC61 Doc. 10.3

Prend note du document SC61 Doc. 10.3 sur le non-paiement des contributions et demande au Secrétaire général de poursuivre ses efforts de recouvrement des contributions des Parties.

Autres questions

- Le sous-comité des finances et du budget du Comité permanent discute également de la présentation du budget et programme de travail. Le Secrétaire général est invité à soumettre d'autres modèles de présentation pour le budget et le programme de travail d'une manière qui soit orientée vers les résultats.
- Afin de préserver la viabilité de la CITES et de son Secrétariat, le sous-comité des finances et du budget du Comité permanent collaborera avec le Secrétaire général dans la phase préparatoire de la 62^e session du Comité permanent à l'élaboration de scénarios budgétaires pour le cycle du budget de l'après 2013.
- Le Secrétaire général est invité, par le biais du sous-comité des finances et du budget du Comité permanent, à poursuivre les travaux liés au financement durable de la mise en œuvre de la Convention, et à explorer les possibilités de puiser dans des fonds tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres sources, afin de pouvoir proposer les mesures nécessaires à la 63^e session du Comité permanent.